

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 26 octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue.

Étaient présents : M. Delrue, Mme Boché, Mme Alexandre, M. Fauquemberg, M. Lemaire, Mme Reynaert, M. Fares, Mme Lemaitre, M. Vandermolen, Mme Castain arrivée au point 5 à 20 H 10.

Absents excusés : M. Fourrier donne pouvoir à M. Delrue ; M. Turbant donne pouvoir à Mme Lemaitre ; M. Gardon donne pouvoir à Mme Reynaert.

Absente : Mme Feret,

Secrétaire de séance : M. Vandermolen

Après la présentation de M. Louis des comptes de la Commémoration du centenaire début de la séance à 19 h 50 suivant l'ordre du jour.

01) Redevance occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (RODP) ;

Monsieur le Maire expose que la redevance d'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis le décret 56-151 du 27 janvier 1956.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du décret 2002-409 du 26 mars 2002, portant notification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum.
- Que ce montant soit revalorisé chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini au Journal officiel du 1er mars 1974 et publié au Bulletin officiel du ministère de l'équipement, des transports et du logement, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier, ou de tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Vu les articles R2333-105 et suivants du CGCT

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et votent 12 voix pour.

02) Redevance occupation du domaine public télécommunication Orange (RODP) ;

Les tarifs de base sont les suivants pour 2018 :

Aérien : 52.38 € le km d'artères aériennes X 0.798 = 41.80 €

Souterrain : 39.28 € le km d'artères souterraines X 14.178 = 556.91 €

598.71 €

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, acceptent cette somme et votent 12 voix pour.

03) Convention avec la ville d'Amiens pour le spectacle de Noël 2018 ;

Monsieur le Maire présente la convention de la Ville d'Amiens pour le spectacle de Noël pour les enfants scolarisés de la Commune pour un tarif de 9 € par enfant (soit 53 enfants).

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Maire à signer la Convention et votent 12 voix pour.

04) Tarif pour le repas des Aînés du 02 décembre 2018 ;

- Le devis du traiteur du scalaire est retenue pour un tarif de 23.40 € par repas adultes et 9.80 € par repas enfants, les membres du Conseil après en avoir délibéré, votent 12 voix pour.

- Tarif pour les personnes accompagnantes au repas 33 €, les membres du Conseil après en avoir délibéré, votent 12 voix pour.

- Tarif des Elus de la Commune :
- repas à 33 €, 3 voix pour ;
 - repas à 00 €, 1 voix pour ;
 - repas à 26 €, 7 voix pour ;

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, retiennent le prix de 26 €.

05) Etude du ralentisseur et du passage piéton Rue des Auges ;

Arrivée de Mme Castain

Au vue du bilan des comptes de la Commission des Finances, Monsieur le Maire demande l'ouverture de l'étude du passage piéton de la rue des Auges, les membres du Conseil après en avoir délibéré, autorisent M. le Maire a lancé l'étude.

06) Demande de riverain d'installation d'un ralentisseur Rue du Moulin ;

Les riverains de la Rue du Moulin ont déposé une requête auprès de Monsieur le Maire pour la sécurisation de cette rue.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Maire à lancer l'étude, auprès des services d'Amiens-Métropole.

07) Devis restauration du contrefort de l'église ;

Un devis a été réalisé par la Société DE PIERRE pour la réparation du contrefort et le rejointoiement pour un montant de 5 330.00 € HT – 30 % du Conseil Départemental, soit une part communale de 3 731 € HT. En attente avec étude du point 5 de l'ordre du jour.

08) Devis amiante ;

Monsieur le Maire présente les deux devis pour le diagnostic amiante avant travaux :

Société	Site	visite € HT	Prélèvements		TOTAL HT
			Nbres	prix € HT	
QUALICONSULT	13 Grande Rue	280	12	40	480
	2 Place de la Mare au Four	280	27	40	1080
TOTAL		560	39	80	1560
AC ENVIRONNEMENT	13 Grande Rue	120	20	32	640
	2 Place de la Mare au Four	180	30	32	960
TOTAL		300	50	64	1600

2120 € HT

1900 € HT

Les membres du Conseil après, en avoir délibéré votent et retiennent le devis de la Société QUALICONSULT, car ils sont retenus pour la sécurité et le suivi du chantier école et Alsh, 13 voix pour.

09) Questions et informations diverses.

La réforme de la révision des listes électorales entrera en vigueur au 01 janvier 2019, la préfecture nous demande de nommé un membre du Conseil pour la commission de contrôle Mme Lemaitre et Mme Castain suppléante.

Un dossier sera déposé pour faire suite aux dégâts des inondations, suite au déblocage d'une enveloppe de 400 K€, par le Conseil Départemental (dossier sous compétence d'Amiens-Métropole.

L'ordre du jour, étant épuisé.

Fin de séance à 21 h 25